

Evaluation des agents contractuels par l'inspecteur de la discipline

1 – Accéder à l'application Colibris via Arena

En tant qu'inspecteur, vous avez accès aux fiches d'évaluation pour saisir vos avis dans Colibris via le portail ARENA > Gestion des personnels > Colibris - Mon portail RH.

<https://demarches-strasbourg.colibris.education.gouv.fr/evaluation-des-personnels-contractuels-rentree-2023-formulaire-inspecteur/>

Formulaire inspecteur :



2 – Procéder à l'évaluation de vos agents

Page 1 : recherchez vos disciplines (par saisie ou en utilisant le menu déroulant)



The screenshot shows the 'Choix de la discipline d'évaluation' (Choice of evaluation discipline) page. At the top left is the Colibris logo, which includes the text 'Métiers du XXI^e siècle', 'COLIBRIS', and 'L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE'. To the right of the logo are four numbered steps: 1, 2, 3, and 4. Step 1 is highlighted in blue. Below the steps is the title 'Choix de la discipline d'évaluation'. Underneath, the main heading reads 'EVALUATION DES PERSONNELS CONTRACTUELS - RENTRÉE 2023 - AVIS INSPECTEUR'. A dropdown menu labeled 'Discipline d'évaluation *' is set to 'I1000 - HISTOIRE - GEOGRAPHIE'. At the bottom, there are two buttons: 'Suivant' (Next) and 'Abandonner' (Abandon).

Page 2 : sélectionnez la fiche pour laquelle vous souhaitez saisir votre avis. Le système vous propose toutes les fiches à compléter (une fiche par agent/par établissement) et pour lesquelles l'avis n'a pas encore été saisi.

Précédent Suivant Abandonner

Maison 2013 | 00130 | 00130 | 00130

EVALUATION DES PERSONNELS CONTRACTUELS - RENTRÉE 2023 - AVIS INSPECTEUR

L'ÉCOLE DE LA CONFIDANCE
COLIBRIS
Métiers du XXI^e siècle

Sélection de l'agent

1 3 2 4

Page 3 : si l'agent a déjà saisi ses vœux, ils s'affichent dans la rubrique « Vœux de l'agent ». Si l'agent n'a pas encore saisi ses vœux, le message suivant est affiché à la place : « Les vœux de l'agent ne sont pas encore saisis, mais vous pouvez déjà malgré tout saisir votre avis si souhaité. »

L'ÉCOLE DE LA CONFIDANCE
COLIBRIS
Métiers du XXI^e siècle

1 2 3 4
Avis

EVALUATION DES PERSONNELS CONTRACTUELS - RENTRÉE 2023 - AVIS INSPECTEUR

VOEUX DE L'AGENT

Souhaite être maintenu sur son poste actuel, si vacant
Oui

Est candidat pour un autre poste
Oui

Zone géographique souhaitée
[Bas-Rhin]

Quotité de service souhaitée
Temps partiel

Précision quotité
12H

Etablissements ou communes souhaités
STBG

Motif de non candidature
None

L'avis du chef d'établissement est précisé lorsque celui-ci est saisi et validé.

AVIS DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE

Avis du supérieur hiérarchique

Favorable

Appréciation du supérieur hiérarchique

dgdfgdfg

En qualité d'évaluateur vous saisissez votre évaluation dans la rubrique « Votre avis »

- **Avis** : choisissez dans le menu déroulant votre avis « Favorable ou défavorable » pour un renouvellement de contrat de l'agent évalué.
- **Appréciation générale sur la manière de servir et la valeur professionnelle** : saisissez une appréciation littérale pour motiver votre avis.
 - A noter : ces deux éléments seront notifiés à l'agent.
- **Observation à l'attention du service gestionnaire** : saisissez tout élément d'information que vous jugerez utile pour le bureau du remplacement – DPE3 (besoin de formation pour l'agent, demande d'affectation prioritairement en collège ou lycée, établissement ...etc...). Seul le bureau du remplacement aura accès à ces éléments.

AVIS DU CORPS D'INSPECTION QUANT À LA MANIÈRE DE SERVIR

L'avis et l'appréciation ci-dessous seront communiqués à l'agent après soumission du formulaire.

Les observations à l'attention du service gestionnaire seront réservées au service de gestion et ne seront pas visibles de l'agent.

Avis *

Favorable ▼

L'avis défavorable sera impérativement motivé pour permettre aux services d'apprécier au mieux la situation et la possibilité d'affectation dans un autre établissement.

Appréciation sur les compétences professionnelles *

Observation à l'attention du service gestionnaire

Précédent Suivant Abandonner

Page 4 : visualisez l'ensemble des éléments saisis puis validez votre évaluation.

La validation entraîne l'envoi d'une notification automatique par mail à l'agent qui prend connaissance uniquement de votre avis et de l'appréciation motivant votre avis.

Le bureau du remplacement aura, quant à lui, accès à l'ensemble des éléments saisis, lui permettant d'émettre l'avis final qui sera notifié à l'agent en fin de procédure.

En cas d'avis défavorable émis pour un agent en CDD, celui ne sera pas réemployé à la rentrée. En cas d'avis défavorable émis pour un agent en CDI, le bureau du remplacement prendra contact avec vous pour déterminer les mesures à envisager à la rentrée.